

LE SAVIEZ-VOUS ?

Il arrive parfois que certains travaux ou acquisitions soient subventionnés par l'État ou d'autres organismes. C'est le cas notamment pour certains travaux d'isolation. Le montant à régler de la facture du client final est diminué des montants des subventions.

Dans Codial, il est possible de créer simplement des délégations de paiements. Les règlements et les écritures comptables associés sont générés automatiquement en arrière-plan.

**1 - PARAMÉTRAGE**

Par défaut, la fonctionnalité de délégation de paiement n'est pas activée.

Pour l'activer, aller dans le menu **Paramètres > Documents > BL/Facture** et cocher la case «**Gestion des délégations de paiement**».

Une fois la fonction activée, il faut renseigner les comptes comptables correspondants :

- Le compte général de délégation de paiement.
Aller dans le menu **Paramètres > Taxe/Compta > Options comptables > Ventes** champ «**Délégations de paiement**».
- **i** Vous pouvez supplanter le compte de délégation de paiement pour chaque client sur sa fiche dans la rubrique **Financier/Compta > Options comptables > Compte de délégation spécifique**.
- Les comptes spécifiques pour chaque taux de TVA.
Aller dans le menu **Paramètres > Taxe/Compta > TVA**, indiquer le compte comptable correspondant à la délégation de paiement pour chaque taux de TVA dans la colonne «**Cpt. délégation**».

2 - CRÉATION DE LA OU LES DÉLÉGATIONS DE PAIEMENT SUR LA FACTURE

Créez votre facture comme à votre habitude et assurez-vous que les lignes soient renseignées.

Allez dans l'onglet **Entête** > **Informations principales** puis cliquer sur l'icône  à côté du champ «**Délégation**» puis saisissez :

1 Le montant TTC ou le pourcentage subventionné.

2 Le tiers financeur (enregistré obligatoirement comme client dans Codial)

3 Le libellé à faire apparaître sur la facture

4 Le taux de TVA (nécessaire pour les écritures comptables)

5 La date de la facture et de l'échéance .

i Cette fenêtre va créer un règlement pointant sur cette facture pour le tiers sélectionné. Vous pouvez créer plusieurs délégations de paiement en répétant l'opération.

Code	Libelle	Date	Montant	Nature	Date d'échéance	Code Tva	Numéro de chèque
DGF01	Prime CEE	05/20/2022	580,02	2	20220630	4	
DUP02	Aide de la commune	05/20/2022	50,00	2	20220630	4	

Vous pouvez les visualiser et les supprimer via le menu **Outils document** > **Délégations de paiement**.

3 - IMPRESSION DE LA FACTURE

À l'impression, les informations sur les montants de délégation apparaissent.

Si à l'impression l'information n'apparaît pas, rapprochez-vous de votre installateur pour qu'il modifie l'état d'impression.

Référence	Désignation	Quantité	P. U. HT	Total HT
MASSIFORNE	Panneau Online 16x40 Ep 20mm	1,00	102,80	102,80 €
MASSIFORNE	Panneau Etale 5x30mm massif transparent Ep 20mm	1,00	233,09	233,09 €
MASSIFORNE	Panneau Fibre Blanc Quadrant	1,00	112,76	112,76 €
MASSIFORNE	Panneau Hêtre massif Ep 20mm	1,00	99,75	99,75 €

Montants en Euros	
Total HT	648,40
Total T.V.A. 20%	129,84
Total T.T.C.	778,24
Total délégations de paiement	650,02
Net à payer	128,22

3 - ANALYSE DES RÈGLEMENTS

Lorsque l'on regarde les règlements attendus, cela correspond bien.

Pour notre exemple, le montant total TTC de la facture : 725,03 €

95,01€ + 630,02 € de délégation de paiement

Total à régler par le client final DUCE : **95,01 €**

Règlement client MR DUCE JEAN CLAUDE (DUC01)

Montant TTC de facture différent du montant TTC mémorisé dans le suivi de règlement. Date d'échéance dépassée.

RIB / IBAN Relevé Relevé dû

Non réglées Régies Historique règlements Acomptes non réglés Acomptes

Echéances non soldées Vérifie montant Imprimer

N° facture	Date facture	Date échéanc.	Montant	Reste	T. R.	Règlement	S	Type	N	Relancé le	Acompte
FA20	20/05/2022	20/05/2022	725,03	95,01			0,00	Overs			0,00

Total à régler pour la subvention par DGFIP : **580,02 €**

Règlement client DGFIP (DGF01)

Montant TTC de facture différent du montant TTC mémorisé dans le suivi de règlement. Date d'échéance dépassée.

RIB / IBAN Relevé Relevé dû

Non réglées Régies Historique règlements Acomptes non réglés Acomptes

Echéances non soldées Vérifie montant Imprimer

N° facture	Date facture	Date échéanc.	Montant	Reste	T. R.	Règlement	S	Type	N	Relancé le	Acompte
FA20	20/05/2022	20/05/2022	580,02	580,02			0,00	Overs			0,00

Total à régler pour la subvention par la VILLE DE MARSEILLE : **50,00 €**

Règlement client VILLE DE MARSEILLE (DUP02)

Montant TTC de facture différent du montant TTC mémorisé dans le suivi de règlement. Date d'échéance dépassée.

RIB / IBAN Relevé Relevé dû

Non réglées Régies Historique règlements Acomptes non réglés Acomptes

Echéances non soldées Vérifie montant Imprimer

N° facture	Date facture	Date échéanc.	Montant	Reste	T. R.	Règlement	S	Type	N	Relancé le	Acompte
FA20	20/05/2022	30/06/2022	50,00	50,00			0,00	Overs			0,00